

Séance du 23 février 2023

Délibération n° D2023010

Membres en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 17 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 23 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PIN-BELLOC, et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, GONINDARD, JOCTEUR-MONROZIER et OTAL.

Absents et excusés : Mme CASAGRANDE et M. FRILLAY.

Mme Myriam COCHET a été élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022

Le Conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement :

- un excédent de fonctionnement de :	180 879,06
- un excédent de fonctionnement reporté de :	151 291,44
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	332 170,50

En section d'investissement :

- un déficit d'investissement de :	7 019,73
- un déficit d'investissement reporté de :	127572,11
Soit un déficit d'investissement cumulé de :	134 591,84
Soit un besoin de financement de :	134 591,84

Sur rapport de M. Bouteiller, adjoint aux finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	332 170,50
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R002)	197 578,66
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (R1068)	134 591,84
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (D001)	134 591,84

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL

